Print INDUSTRIE

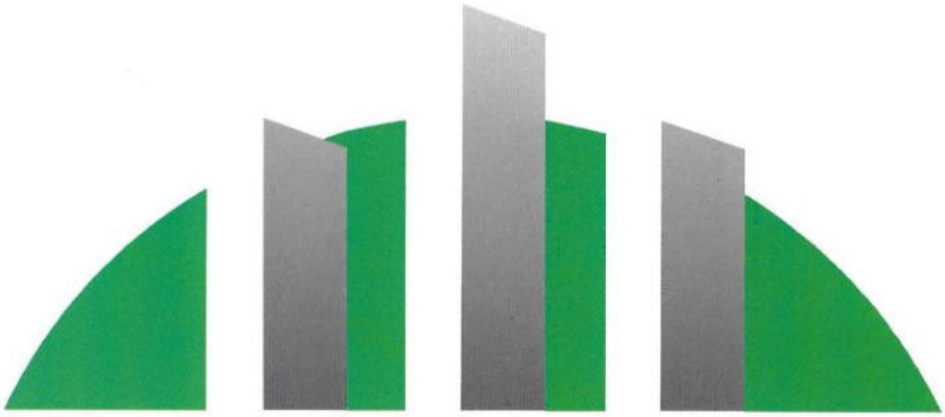

PREMIERES ASSISES NATIONALES DES DECHETS INDUSTRIELS

ACTES DE CONFERENCES

LA REVUE DU SYNDICAT NATIONAL DES INGÉNIEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES N° 11

print INDUSTRIE

SOMMAIRE

N° 11

PREMIERES ASSISES NATIONALES DES DECHETS INDUSTRIELS

Rédaction :
Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines
66, rue de Bellechasse
75007 Paris

Directeur de la Publication :
Didier GAUTHIER

Directeur de la Publication Adjoint :
Joseph BLIGNY-MOREL

Rédacteur en Chef :
Dominique Delattre

Comité de Rédaction :
Christian Bathelier
Pascale Clary
Charly Fretti

Comité de Lecture :
Pierre BARILLIER
Alain BESQUES
Jacques BUSSET
Gérald GOUBAULT de BRUGIERES

Edition :
O.F.R.E.
37, rue de Châteaudun
75009 PARIS
Tél. : 42 81 07 33
R.C. Paris 75 B 1889

Conception - Maquette :
Patrick COUVRAT
Couverture
EWA CHYMKOWSKA - BATHELIER

Photocomposition
Stargraphic

Directeur de la Publicité :
Gérard MEIMOUN

Impression :
SFAG

Revue Technique publiée par le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines

JOURNEE DU 24 SEPTEMBRE 1991

OUVERTURE DES ASSISES
Olivier GUICHARD, *Ancien Ministre d'Etat* — page 4
Robert GERMINET, *DRIRE des Pays de la Loire* — page 5

LA FRANCE ET SES DECHETS INDUSTRIELS
Michel DESTOT, *Député de l'Isère* — page 7

L'EUROPE DES DECHETS
Yann-Marie LE DORE / *CGEA ONYX* - Hélène CRIE - Yann GRENET - Hugues LEVASSEUR / *TREDI* - Rudi UNTERHANSBERG / *FORD EUROPE* — page 11

POLITIQUE INDUSTRIELLE ET ENVIRONNEMENT
Dominique STRAUSS-KHAN, *Ministre de l'Industrie* — page 14

DECHETS INDUSTRIELS : DES PERSPECTIVES COHERENTES
Michel MOUSEL / *DEPPR, Ministère de l'Environnement* — page 16

RENCONTRES TECHNIQUES PARALLELES

PRODUIRE PROPRE : LES ÉTUDES DE DÉCHETS
Monsieur KLEIN / *ELF FRANCE*
Pierre LAPERROUSAZ / *L'Usine Nouvelle* — page 18

ETUDE DECHETS : LES OBJECTIFS
Philippe ROCARD / *SEI - Ministère de l'Environnement* — page 19

ETUDE DECHETS DANS UNE ENTREPRISE DE CHIMIE FINE : SANOFI
Pierre VUILLEMIN / *O.S.I.*
Francis LACAN / *SANOFI*
Dominique DRON / *DRIRE PACA* — page 21

Toutes reproductions, contrefaçons ou tous usages même à titre de modèle des publicités sont formellement interdits sauf accord préalable. Périodicité semestrielle - Dépôt légal : Paris

ETUDE DECHETS DANS UN ATELIER DE TRAITEMENT DE SURFACE
ISSA OUATTARA / *SOMOGAL*
Marc TRANCART / *O&E* page 23

ASSURANCE QUALITE ET ETUDES DECHETS
André DUBEST / *DRIRE Franche-Conté* page 24

LA GESTION DES DECHETS DANS UN GRAND GROUPE
Philippe GIARD / *PEUGEOT* page 26

ETUDE DECHETS : LE SITE PEUGEOT A MULHOUSE
Jean-Jacques CARON / *PEUGEOT* page 29
Marc MILLIET / *DRIRE ALSACE*

LA VILLE FACE AUX DECHETS INDUSTRIELS
Jean-Marc AYRAULT / *Député Maire de Nantes*
Charles Henry DUBAIL / *L'Environnement* page 35

FRICHES INDUSTRIELLES : LE CAS GDF A NANTES
Pierre LARDY / *EDF-GDF*
Jean-Claude DEMAURE / *NANTES* page 35

D.I.B. et O.M.
Camille DURAND / *SIMAN*
Georges LADAUGE / *ONYX*
Joseph ROLLAND / *SAUNIER DUVAL*
Pierre HERISSON / *Ass. Maires de France*
Renaud GICQUEL / *Ecole des Mines Nantes* page 36

LES CENDRES DES O.M.
Christian DESACHY / *AGHTM* page 38

INERTAGE DES CENDRES
Jacques MEHU / *Polden Insavalor* page 39

LE CAS DE PARIS
Claude FINET / *TIRU*

L'EXPERIENCE DE HAUTE LOIRE
Martin ARNOULD / *SOS Loire Vivante* page 39

QUEL AVENIR POUR LES DECHARGES
Michel DESTOT, *Député de l'Isère*
Ghislaine G. BLERY / *INFO DECHETS* page 41

QUEL DECHET ULTIME POUR DEMAIN
Bertrand GONTARD / *SARP Industrie* page 41

UNE DECHARGE POUR DEMAIN
Emmanuel PEROL / *FRANCE DECHETS* page 42

UN NOUVEAU MODELE TECHNOLOGIQUE
Hervé BILLARD / *ANRED* page 42

PERSPECTIVES REGLEMENTAIRES
Bruno VERLON / *SEI*
Ministère de l'Environnement page 43

LE STOCKAGE SOUTERRAIN
Bernard EPRON / *SALINS DU MIDI*
Pierre COLIN / *GEOSTOCK* page 44

INERTAGE, STABILISATION ET SOLIDIFICATION
Philippe PICHAT / *ADT* page 44

JOURNEE DU 25 SEPTEMBRE 1991

DECHETS INDUSTRIELS : DES SOLUTIONS COLLECTIVES
Philippe BRONGNIART / *SITA*
Roger CANS / *Le Monde* page 46

SCHEMAS TERRITORIAUX D'ELIMINATION : LES OBJECTIFS
C. DESACHY / *STPD*
Ministère de l'Environnement page 47

PLANIFICATION : INITIATIVES PRIVEES ET PUBLIQUES
Dominique BERNARD / *ASPRODET* page 49

EXPERIENCE : LA REGION RHONE-ALPES FACE A SES DECHETS
Roger FENECH - *Président SEMEDDIRA*
G. GEOFFRAY / *CIBA GEIGY* - G. POIRAUD / *ANRED* - J. BLIGNY MOREL / *DRIRE R.A.* - C. MORAWA / *UMWELTBUNDESAMT* page 50

DU PRODUIT AU DECHET INDUSTRIEL : RETOUR AU FOURNISSEUR?
DU PYRALENE AU CHLORE
Didier ROUTA / *APROCHIM*
Marc BARRIET / *ATOCHEM* page 54

ECO-PER : SOLVANT PROPRE
Philippe PERNOT / *ATOCHEM* page 57

PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS
Daniel CARDE / *France Nature Environnement* page 59

RAPPORT GENERAL DES ASSISES
Jean-François SAGLIO page 60

LE GRAND DEBAT
Philippe SASSIER / *A2* - H. BOUCHARDEAU - J. VERNIER - J. PELISSARD - SEGELSTEIN - J. BONNEMAINS - C. BRODHAG - P. BRONGNIART - D. GAUTHIER - J.P. HANNEQUART - Y. M. LE DORE - C. METTELET - M. PECQUEUR - P. PERCIE DU SERT page 62

CLOTURE DES ASSISES
Brice LALONDE, Ministre de l'Environnement page 66

JOURNEE DU 24 SEPTEMBRE 1991

- Ouverture des assises.
- La France et ses déchets industriels.
- L'Europe des déchets.
- Politique industrielle et environnement.
- Déchets industriels : des perspectives cohérentes.

ouverture des assises

Olivier GUICHARD

par Olivier GUICHARD
ancien Ministre d'Etat, Président du Conseil Régional des Pays de Loire.

Ces premières assises n'ont été organisées ni pour rassurer, ni pour inquiéter, mais simplement parce que le moteur de l'économie de marché c'est la consommation, qu'elle produit des déchets et que cette production systématique défie le bon sens.

Voilà un bien curieux paradoxe. Les déchets nous entourent, nous en sommes tous producteurs. Dans le même temps, ils nous inquiètent. En réalité, le déchet est devenu un véritable phénomène de société. Maîtriser sa production et dominer son élimination, sans hypothéquer l'avenir, constituent des enjeux décisifs pour nos sociétés industrielles.

Les déchets industriels en particulier suscitent des craintes majeures, des oppositions vigoureuses et par conséquent des propositions radicales, simplistes ou saugrenues. Mais c'est vrai, les déchets industriels représentent aussi une menace réelle et sérieuse, pour notre environnement.

C'est pourquoi il convient de s'y intéresser vraiment, loin des tensions, avec opiniâtreté et application. Dans quel but ? Seulement celui d'agir, concrètement, posément et ouvertement. C'est, je crois, l'objectif de ces premières assises nationales des déchets industriels que nous avons le plaisir d'accueillir dans la région des Pays de la Loire.

Je ne doute pas que la qualité de notre cadre de vie, ici dans cette région et spécialement dans la presqu'île guérandaise, puisse constituer une incitation supplémentaire au succès de vos travaux. Je souhaite également que les actions et les technologies qui seront présentées pendant ces deux jours soient rapidement appliquées dans notre tissu industriel régional, non pas que la question des déchets industriels soit plus mal traitée ici qu'ailleurs, mais parce qu'il s'agit d'un domaine où une industrie dynamique doit aller de l'avant.

J'espère enfin que de nombreux élus locaux de cette région pourront profiter des enseignements de ces assises. Je n'oublie pas que l'environnement est par essence une préoccupation locale, proche de nos concitoyens et qui éxige une approche de terrain.

En matière de déchets urbains,où la responsabilité des communes est entière, il importe d'abord d'assurer un traitement des ordures ménagères respectueux de l'environnement. Mais le rôle de l'élu local, premier défenseur de l'intérêt collectif auprès de l'individu doit aller au-delà. L'attente de nos concitoyens en matière d'information et d'explication dans ce domaine est forte. De nouveaux comportements sociaux, de nouvelles habitudes de consommation doivent être encouragés au même titre que les solutions collectives favorisant le recyclage et la récupération.

Voilà ce que nous devrions expliquer à tous, à nos concitoyens qui nous ont confié des responsabilités, comme aux industriels. Pour les uns comme pour les autres, la qualité d'un environnement plaisant mais aussi la qualité de sa gestion conditionnent désormais l'expansion économique.

Nous devons faire de la maîtrise des déchets industriels, de l'existence d'installations de traitement et des circuits de valorisation, un atout complémentaire pour notre région.

Il faut donc lutter contre la facilité du "chacun chez soi, chacun pour soi". La règle du traitement de proximité qu'imposerait le bon sens ne peut s'appliquer à tous les déchets. Aux projets hérités du passé doivent se substituer des solutions élaborées dans la transparence et la consultation du plus grand nombre.

La décentralisation a responsabilisé nos collectivités. Voilà je pense un domaine où, parallèlement à une action nationale indispensable, le pouvoir local possède un devoir d'initiative et d'intermédiation.

C'est pourquoi ces premières assises constituent alors un exemple de ce qu'il me semble possible d'entreprendre. Ancien Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire et aujourd'hui Président d'un exécutif régional décentralisé, je sais toute l'importance d'une coopération réussie entre des services déconcentrés de l'état et des collectivités territoriales responsables.

En organisant aujourd'hui cette manifestation d'ampleur nationale, Robert GERMINET, Directeur Régional de l'industrie, de la Recherche et de l'Environnement des Pays de la Loire, a pris une initiative remarquable. Je suis heureux de l'en remercier car j'y vois en effet la preuve qu'une administration compétente peut jouer un rôle essentiel dans le règlement de véritables problèmes de société. C'était vrai hier pour l'Aménagement du Territoire et l'environnement mérite le même traitement si l'on ne veut pas que demain on ne l'oppose systématiquement au développement de ce qui est le plus méchant des procès.

Mesdames, Messieurs, votre présence en si grand nombre aujourd'hui témoigne du bien-fondé et de l'intérêt de cette réunion.

Il vous appartient maintenant de tirer profit des travaux qui vont suivre et d'assurer une large diffusion des informations pratiques que vous allez recueillir. Je vous souhaite un séjour aussi agréable que constructif à LA BAULE.■

ouverture des assises

par Robert GERMINET

Secrétaire général des assises. Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement des Pays de la Loire.

Robert GERMINET

Initiative remarquable vient de dire Olivier GUICHARD pour qualifier l'organisation de ces Premières Assises Nationales des Déchets Industriels, initiative banale diront les autres. Je parlerai, pour ma part, plus volontiers de choix naturel car les DRIRE ont une double vocation:

- vocation à développer le tissu industriel d'une part,
- vocation à protéger l'environnement d'autre part.

Il faut y voir en quelque sorte les côtés recto et verso d'une même exigence: l'essor harmonieux de l'industrie. Car nous le savons bien maintenant: une entreprise quelle qu'elle soit, où qu'elle soit, ne saurait durablement se développer contre son environnement.

Pourtant, dans ce puzzle, une pièce reste encore incontournable. Cette pièce s'appelle déchet industriel. Et elle nous gêne, nous les DRIRE.

Depuis 1977, nos ingénieurs et techniciens assurent aux côtés des services vétérinaires l'inspection des installations classées. Bien sûr, beaucoup de chemin a été parcouru:

- La pollution des eaux a diminué.
- Les risques industriels majeurs sont désormais, grâce à la directive SEVESO, mieux encadrés.
- Les rejets atmosphériques industriels ont été réduits: il est des bassins où l'on peut montrer que les rejets ont été divisés par 10 alors que la production industrielle était, elle, multipliée par 10.

- Les mouvements transfrontaliers de déchets sont mieux contrôlés.

Bien sûr la France des épaisses volutes noires appartient de plus en plus au souvenir.

Mais soyons francs: chaque année notre pays produit encore 150 millions de tonnes de déchets, inertes, banals ou spéciaux.

Pour les DRIRE les déchets constituent, donc, un terrain d'action prioritaire. Pour les entreprises, ils sont devenus un paramètre majeur de leur stratégie. C'est dire si, sur tout le territoire, les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ont ce dossier à cœur.

Pour elles, l'organisation de ces Premières Assises Nationales des déchets industriels allait donc de soi. C'est le contraire qui eut été remarquable.

Ces assises sont aujourd'hui convoquées n'en parlons plus, essayons plutôt de démêler ensemble les fils de ce dossier complexe, en clair de répondre à la question: quelles solutions pour nos déchets?

Mais attention: les "Y-a-qu'à ! - Faut qu'on !" qui permettent d'ordinaire, trop souvent, de diluer la responsabilité, ne feront pas de miracle. Une solution ne se décrète pas, elle s'invente à plusieurs, conjugue les logiques de tous, engage la responsabilité de chacun. Ce sont les hommes de terrain qui pourront nous indiquer les pistes à explorer, Ingénieurs sécurité et environnement des entreprises, ingénieurs des services techniques municipaux, Elus d'associations de protection de l'environnement, inspecteurs des installations classées, nous sommes tous concernés.

Vous réunir, vous offrir un espace de rencontre, vous permettre d'échanger vos savoir-faire et vos actions concrètes, de débattre de vos difficultés et de vos perspectives, voilà notre ambition, voilà l'ambition de ces Assises. Mais il nous reste encore à transformer l'essai, autrement dit à quitter la sphère de la théorie que de nombreux débats, trop nombreux, devrai-je dire, ont investi depuis longtemps pour entrer de plain-pied dans le monde des solutions pratiques. L'objectif est, je crois, admis par tous: il faut produire propre et après le défaut zéro, le risque zéro; il faut tendre vers le déchet zéro, comment?

Les travaux de ces assises devraient nous éclairer sur ce point, tout comme ils nous montreront :

- que produire propre c'est l'intérêt de tous,
- que nous pouvons domestiquer les déchets,
- que nous devons avoir une politique de décharges et notamment de décharges de classe 1.

Parce que nous avons voulu privilégier le débat, vos débats, vos travaux sont principalement organisés en rencontres techniques, je ne vous en donnerai pas le détail: il figure dans le programme que vous avez tous.

Cet après-midi Monsieur Dominique STRAUSS-KAHN Ministre de l'Industrie et du Commerce Extérieur, viendra vous dire toute l'importance qu'il attache dans l'accomplissement de sa mission à la protection de l'environnement en général et au traitement de ce problème des déchets en particulier.

Et puis demain, parce que rien ne saurait se faire sans ceux dont la mission est justement d'organiser la vie de nos cités — je veux parler des politiques — nous leur présenterons vos travaux avant d'engager avec eux, avec vous, avec un groupe d'industriels et un groupe d'experts le grand débat attendu. Enfin, c'est Monsieur Brice LALONDE, Ministre de l'Environnement, qui nous fera le plaisir de clore ces Premières Assises Nationales des Déchets Industriels.

Qu'il me soit permis avant de vous rendre la parole, de remercier Monsieur Olivier GUICHARD, pour l'intérêt qu'il a porté dès l'origine à cette manifestation, son aide personnelle et le soutien du Conseil Régional des Pays de la Loire ont été immédiats et décisifs; je tenais à le souligner.

Je tiens également à remercier le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines pour la mobilisation de ses adhérents dans la préparation et la tenue de ces assises. Partout en France, dans toutes les DRIRE, dans tous les services, dans toutes les entreprises ces ingénieurs ont contribué à votre présence ici, si nombreux.

Je souhaite enfin remercier les Transformeurs et l'ensemble de nos partenaires. Ils sont trop nombreux et je ne pourrai les citer tous: qu'ils m'en excusent.

Merci d'être venu: je souhaite beaucoup de succès à vos travaux.■

La France et ses déchets industriels

Michel DESTOT

par Michel DESTOT
Député de l'Isère, rapporteur à l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

C'est toujours un redoutable honneur et une délicate mission que d'ouvrir une manifestation comme celle-ci: honneur redoutable, puisque l'on se soumet au jugement d'un auditoire nombreux (plus d'un millier de participants, je crois...), professionnel, passionné et attentif ! mission délicate, puisqu'il faut brosser un tableau large et précis à la fois, sans pour autant déflorer le contenu des ateliers et conférences qui constitueront l'essentiel de ces assises.

Pourquoi donc est-ce à moi qu'échoient cet honneur et cette mission?

Vous le savez, l'Office parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques a décidé il y a quelques mois d'engager un programme d'études sur les déchets industriels. Cette étude s'est achevée au mois de juin par l'adoption des conclusions du rapport que j'ai présenté, rapport qui a par la suite été rendu public. [Vous avez pu trouver dans les présentoirs un "4 pages" qui en présente les principales orientations].

La mission de l'Office parlementaire m'a donc conduit durant plus de 9 mois à écouter, rencontrer, visiter, étudier, discuter... les doléances des uns, les revendications des autres, les espoirs de certains, leurs appréhensions parfois. En France comme à l'étranger, dans les bureaux comme sur le terrain, j'ai voulu mieux apprendre... pour mieux comprendre: pour saisir tous les paramètres d'une situation qui n'est simple qu'en apparence; pour me forger une intime conviction; pour proposer enfin, car la simple enquête n'est pas une fin en soi.

Ce qui apparaît très vite lorsqu'on évoque la situation des déchets industriels aujourd'hui, c'est le blocage du système dans sa partie terminale: l'implantation des décharges. La dernière décharge de classe 1 a été ouverte, sauf erreur, en 1984, à Guitrancourt, dans les Yvelines. Depuis l'hostilité des populations s'est faite toujours plus pressante, et même les centres de traitement éprouvent des difficultés croissantes à faire accepter des extensions de capacités...

Le rejet se manifeste de deux façons complémentaires: d'une part, à travers un refus viscéral de voir s'implanter "dans son jardin" le centre projeté, d'autre part avec la remise en cause du concept même de décharge: celle-ci ne serait ainsi que l'«alibi de propreté» qui permet à l'industrie de polluer en toute impunité... légale et contrôlée! De leur côté, les élus municipaux sont partagés entre des sentiments contradictoires: maintenir ou améliorer le niveau d'emploi et d'activité économique sur le territoire de la commune; éviter l'image de la "poubelle industrielle"; défendre enfin les aspirations des populations dont ils sont les représentants.

On le voit, désormais la question n'est plus seulement d'ordre technique, ni limitée à un cadre géographique restreint; elle est devenue une question d'intérêt général, qui ne peut laisser indifférent les responsables politiques et les autorités publiques.

In fine, l'enjeu est bien la permanence et la performance de notre industrie: paralyser le système de gestion des déchets, c'est asphyxier progressivement, et peut-être plus rapidement qu'on ne l'imagine, l'activité industrielle, sauf à accepter une régression douteuse vers des pratiques d'élimination sauvages et incontrôlées.

Mais pourquoi ce blocage? La loi de 1975 a confié aux producteurs de déchets la responsabilité de leur élimination; il revenait donc à l' industrie de mettre au point les techniques et trouver les financements qui permettraient d' assurer ce que j'appellerai une "saine gestion des déchets".

DOIT-ON CONSIDÉRER ALORS QUE L'INDUSTRIE A DÉMÉRITÉ?

Ce serait ignorer un double mouvement, qui a conduit à l'apparition

d'industries de dépollution performantes, et à des efforts importants de l'industrie en général pour une réduction des flux à la source, et l'orientation de ces flux vers les traitements appropriés.

La vitalité des éco-industries ne se dément pas depuis plusieurs années:

- les capacités de traitement en centre collectif ont dû suivre un rythme de croissance des tonnages reçus de +15% l'an depuis 1985 environ, dans un secteur à forte intensité capitalistique; 1,2 million de tonnes ont été traités dans ces centres en 1989, et environ 400.000 tonnes de déchets spéciaux nationaux ont été enfouis dans les onze décharges de classe I encore en activité;

- des procédés novateurs sont mis au point, comme par exemple la torche à plasma, qui permet de détruire les composés organohalogénés les plus stables et de vitrifier les résidus; de même, les procédés biotechnologiques suscitent aujourd'hui beaucoup d'espoir, pour la dépollution organique des effluents, la fixation des métaux lourds, ou la dégradation d'hydrocarbures dans les sols contaminés;

- les multiples sociétés d'ingénierie qui travaillent dans le domaine de l'environnement améliorent sans cesse le fonctionnement des systèmes d'incinération et de traitement physico-chimique, car le progrès est aussi fait de l'approfondissement quotidien des savoir-faire élémentaires...

- les principaux opérateurs de dépollution sont adossés aux deux groupes puissants que sont la Lyonnaise et la Générale des Eaux, mais nos PMI ne manquent pas de dynamisme non plus, y compris à l'étranger pour y conquérir des marchés ou acheter des concurrents; (je ne citerai ici que Lab, en région lyonnaise, leader des installations d'épuration des gaz et poussières, qui réalise 80 % de son chiffre d'affaires à l'exportation, ou T.E.S, à Roanne, qui prospecte activement et avec succès les marchés de l'Est et de l'Europe du Sud);

- le recyclage n'est pas en reste, puisque le chiffre d'affaires de ce secteur, très variable, s'est monté en moyenne à 20 milliards de francs ces dernières années, dont une large part à l'exportation. C'est le secteur le plus fragile économiquement, car les cours des matières recyclées fluctuent avec ceux des matières premières, et avec les avatars des politiques officielles de recyclage: les représentants de la filière papier savent de quoi je parle!

L'industrie "proprement dite" n'est pas non plus inactive: 5,7 milliards de francs ont été consacrés en 1988 à l'élimination des déchets, dont 660 millions aux dépenses d'investissement. Il faudrait en fait y ajouter les sommes consacrées à la lutte contre la pollution de l'air et des eaux: il me semble en effet qu'un effluent, gazeux ou liquide, n'est jamais qu'un déchet plus ou moins dilué, un déchet qui s'ignore... On arrive alors à un chiffre de 19 milliards de francs en 1988, dont environ 5 milliards de dépenses d'investissement; il est vrai aussi qu'il est de plus en plus difficile de distinguer spécifiquement l'investissement antipollution au sein de l'investissement total.

C'est l'ensemble des acteurs qui est engagé dans un effort considérable: Atochem par exemple, qui parvient aujourd'hui à traiter intramuros près de 90% de ses déchets, Rhône Poulenc, qui avec son système GEODE a accru la fiabilité du suivi de ses déchets, du lieu de production au lieu d'élimination, et plus largement les industries pétrolières, papetières, mécaniques, agroalimentaires... le Livre vert de l'Industrie française, publié récemment par le CNPF, dresse un remarquable panorama des résultats obtenus, je ne voudrais pas le paraphraser ici! Je rappelerai tout au plus la sentence introductive de M. PECQUEUR: "L'industrie française manque souvent de «faire savoir» sur son «savoir-faire»".

L'implication des personnes publiques n'est pas moindre: l'ANRED mène depuis 15 ans un travail de fond, en luttant sur tous les fronts: la recherche, l'incitation, la sensibilisation, la formation, le conseil... et en conjuguant depuis peu sa mission de service public à une approche plus commerciale. Les agences financières de bassin ont contribué à l'amélioration de la gestion des effluents, ainsi qu'au financement de plusieurs centres de traitement collectif; les administrations centrales veillent à élaborer le cadre réglementaire, parfois avec difficulté, et les administrations locales tâchent de faire appliquer la légalité sur le terrain, avec les moyens dont elles disposent.

ALORS, À NOUVEAU, POURQUOI LE BLOCAGE?

C'est en fait qu'il existe un décalage croissant entre l'exigence de plus en plus forte des citoyens pour la protection de leur environnement, et les réponses que leur apportent les différents acteurs potentiels (élus, administrations, industriels...), réponses peut-être trop peu hardies, en tout cas trop peu efficaces.

On ne peut nier la montée progressive ces dernières années d'une véritable conscience écologique, qui tend à refuser tout à la fois la destruction et le gaspillage; on ne peut nier aussi que le mouvement actuel de défiance et de rejet s'alimente de ces "bavures-symboles", de ces ratés, que sont devenus la décharge de Montchanin, le centre de traitement de solvants de Sermaise (Essonne), et les scandales liés au trafic international des déchets toxiques. Que répondre aussi à l'accusation de gaspillage lorsqu'on se souvient qu'en 1985 seulement 30% des déchets enfouis en classe 1 étaient des déchets effectivement redevables de la classe 1, et les 70% restant, des déchets banals et des ordures ménagères! La situation s'est assainie depuis, mais nous payons aujourd'hui notre courte vue passée: la décharge de classe 1 est devenue un bien rare, à utiliser avec parcimonie.

Aujourd'hui donc, nous devons gérer l'existant, c'est-à-dire à la fois

ce que j'appellerai «l'objectif» (les déchets, les moyens de les traiter et de stocker les résidus de ces traitements), et le «subjectif», l'image qu'en ont les populations, les discours, les rumeurs, les peurs et les passions... C'est bien une approche sociale, culturelle, et politique qu'il nous faut développer désormais (et les spécialistes des sciences sociales ont bien entendu leur rôle à jouer); c'est surtout une nouvelle pratique qu'il nous faut inventer, car les vieilles solutions sont à bout de souffle, et l'on ne peut attendre l'aboutissement des certitudes scientifiques pour prendre les décisions qu'impose l'urgence.

L'essentiel maintenant est de retrouver l'innocence perdue, de recréer autour de l'ensemble des intervenants, publics et privés, cette crédibilité qui fait si cruellement défaut.

Etre crédible. C'est un des leitmotiv du rapport; cela doit devenir une véritable ligne de conduite. Un deuxième effort doit être mené en parallèle: il faut sortir du syndrome de la poubelle industrielle", donc valoriser les aspects les plus positifs des activités liées aux déchets. Mais la conquête d'une nouvelle image devra s'appuyer sur la force du concret: on ne peut bâtir solidement sur du vide.

Etre crédible, cela consiste d'abord à offrir au regard un paysage peut-être plus structuré qu'il n'est actuellement: c'est pourquoi je parle dans le rapport de l'Office parlementaire de créer une véritable filière industrielle, de la recherche, en amont, à l'opérateur final, en aval.

La recherche, il me semble, souffre de deux défauts: elle n'est pas assez technologique; elle manque d'un centre d'impulsion; l'ANRED a pu jouer ce rôle dans un contexte de relative pénurie financière, mais la nécessité de "passer le grand braquet" impose de valoriser cette compétence au sein de l'AEME, et de faire évoluer celle-ci vers un Commissariat à l'Environnement, qui ne soit pas simplement un appui technique et financier aux collectivités locales, un organe d'incitation, mais une instance de programmation et de pilotage de la recherche en environnement, capable de drainer vers les organes de recherche des capacités financières suffisantes.

J'aime à faire un parallèle avec le développement de l'industrie nucléaire nationale. Dans un contexte certes différent, avec un enjeu stratégique évident, c'est bien la présence en amont d'une structure puissante de recherche technologique et fondamentale qui a pu structurer en aval l'ensemble de la filière électronucléaire, et assurer le financement de son excellence scientifique et technique.

Dans le domaine de l'environnement, l'affaire sera plus délicate: la "matière" est éclatée, multiforme, et de multiples institutions opèrent déjà, qu'il faudra surtout s'efforcer de mobiliser autour de thèmes communs; mais c'est peut-être un meilleur contexte pour développer une recherche technologique performante, car suffisamment proche du terrain pour résoudre les problèmes concrets, suffisamment diffusante pour voir démultiplier ses effets, suffisamment décentralisée pour "coller" aux exigences techniques et à la demande sociale à la fois

La formation des hommes est aussi un paramètre majeur dans la nouvelle équation des déchets. L'expérience menée depuis plusieurs mois par l'association RECORD montre d'ailleurs tout l'intérêt de ces passerelles entre l'Université et l'Industrie pour la recherche et la formation supérieure. A Compiègne, à Montpellier, des cursus universitaires spécifiques ont été créés; cette démarche devrait d'ailleurs être généralisée à l'ensemble de nos écoles d'ingénieurs.

Mais il ne faudrait pas oublier les autres étapes: tout d'abord une véritable «instruction écologique» dans le système scolaire, doublée d'une «instruction civique industrielle», car on le voit de plus en plus, l'industrie est en quelque sorte vécue comme étrangère à son propre pays; en second lieu, la transformation des "emplois" du déchet en "métiers" du déchet, en accentuant un mouvement déjà engagé.

C'est ainsi que, s'appuyant sur des éco-industries plus fortes, l'industrie pourra devenir plus propre, en suivant deux voies privilégiées:

- il faudra bien sûr favoriser le développement des technologies propres, dont l'expérience montre qu'elles ne sont pas bien plus coûteuses que d'autres technologies; sinon pourquoi l'usine propre d'Atochem à Lannemezan aurait-elle été copiée intégralement par un concurrent asiatique, qui vient d'ailleurs d'être condamné ? On donne pour le temps moyen de retour sur investissement d'une technologie propre, une fourchette de 3 à 5 ans: le jeu n'en vaut-il pas la chandelle?
- l'autre voie est à mon sens le développement du partenariat amont-aval, entre le concepteur ou fabricant d'un produit, et l'éliminateur ou le récupérateur des résidus et déchets correspondants: c'est dans cette voie que s'engagent aujourd'hui par exemple les constructeurs automobiles (Peugeot, sur le site pilote de St Pierre de Chandieu), ou les industries mécaniques, avec l'association Ecomeca, chargée de mettre en relation au sein du secteur les industries mécaniques génératrices de déchets et leurs homologues producteurs d'équipements anti-pollution.

L'enjeu de la lutte anti-pollution n'est pas seulement écologique, il est aussi économique: pour les éco-industries, il s'agira de ne pas manquer le rendez-vous du troisième millénaire, où les marchés de l'environnement semblent promis à une croissance rapide; pour les industries, il s'agira de survivre et de se développer dans un monde de plus en plus concurrentiel où la réduction des coûts doit aussi passer par l'économie de matières premières, et où le succès commercial ne dépend pas seulement du prix d'offre, mais aussi de la capacité à s'adapter à une demande sociale souvent fluctuante, et toujours exigeante.

J'en suis certain pourtant, l'entreprise sera citoyenne sans renier sa nature ni mettre sa survie en péril.

QUEL ROLE DANS CE CONCERT POUR LA PUISSANCE PUBLIQUE?

Incitateur de la recherche, régulateur, à travers un réseau de normes toujours plus dense et contraignant, qui participe de la compétitivité... elle utilise là ses outils traditionnels, toujours valables. Mais le problème des décharges subsiste, et l'on ne pourra pas se passer de celles-ci. Voilà pourquoi il faut que l'Etat (au sens large) s'engage plus profondément dans **l'action**.

Ce retour de la notion de «service public» est la grande nouveauté que nous imposent les dernières années. La simple relation de marché ne suffit plus aujourd'hui à assurer le dialogue entre l'industrie du déchet et la société; et dès lors qu'il faut un autre médiateur, l'espace-déchet, de privé devient public. De nouvelles dimensions apparaissent: **responsabilité**, pour ceux qui doivent décider d'une implantation, et ceux qui doivent l'accepter; **autorité**, car il faut bien que quelqu'un décide in fine; **participation**, car la culture du secret n'a plus cours; **solidarité**, car les problèmes dépassent le cadre de la communauté locale. De plus la politique du déchet doit répondre à une véritable logique d'aménagement du territoire.

C'est dans cette optique que j'ai proposé dans le rapport de confier aux régions la responsabilité d'ouvrir et de gérer les décharges de classe 1: le niveau régional est unanimement reconnu comme le bon niveau territorial pour gérer les déchets industriels; les régions disposent de compétences économiques qui permettront de mettre en pratique les exigences de solidarité; l'implication de la collectivité territoriale donne l'occasion aux personnels politiques d'exercer leurs responsabilités et de favoriser les débats les plus larges en faisant valoir les exigences de l'intérêt général, dont l'Etat restera le garant en dernier ressort.

La solidarité impose aussi de réparer les erreurs du passé: pourrons nous vraiment être crédibles si nous laissons sur notre sol les taches honteuses des «points noirs»? L'effort financier actuel me semble insuffisant, en dehors même du problème spécifique de Montchanin. On entend souvent dire pourtant: "pourquoi l'industrie d'aujourd'hui paierait-elle pour les errements de l'industrie d'hier?" A tout prendre, je ne vois pas non plus pourquoi le contribuable d'aujourd'hui aurait, lui, à les payer... N'oublions jamais en tout cas que plus l'attente est longue, plus le coût de la réhabilitation est élevé.

Il faudra de toute façon définir avec précision les nouveaux flux financiers qui intègreront le coût de l'environnement à l'activité économique. Comment répartir ces coûts anciennement cachés entre le consommateur, le contribuable, et l'entrepreneur? Voilà du grain à moudre pour les négociations futures! Il me semble difficilement évitable d'échapper à des mécanismes fiscaux; je pense bien sûr à une taxe sur la mise en décharge, dont le principe vient d'être retenu en Allemagne ces jours derniers; mais on pourrait aussi mettre en œuvre des péréquations de taxe professionnelle, pour concrétiser la solidarité interterritoriale. Mais si les mécanismes de marché concourent à réaliser ces objectifs, tant mieux! la hausse continue du prix de mise en décharge ces toutes dernières années va ainsi dans le bon sens.

QUELLES CHANCES ALORS POUR DEMAIN ?

Rendons aux choses leur juste valeur: le rapport de l'Office parlementaire fait des propositions, et développe une stratégie; il ne prétend pas fournir des "recettes magiques" qui résoudraient la crise en peu de temps. Pour estimer les chances de succès, il nous faut, je pense, nous replacer dans ce "temps long" si cher à Fernand Braudel: une loi ne s'applique bien que si elle correspond au niveau de crédibilité et de mobilisation que lui accordent opinion publique, administration, élus, acteurs sociaux et économiques; en ce sens, il était peut-être un peu trop tôt dans les années 70, mais il sera certainement un peu trop tard dans les années 2000.

Et si, chef d'entreprise moi-même, je sais bien les contraintes que peut exercer sur nos comportements une conjoncture déprimée, si je sais le poids de taux d'intérêt élevés et d'une demande atone sur l'investissement, j'ose espérer que l'environnement ne sera pas le seul perdant des difficultés actuelles.

Au delà, il nous faudra bien vite réfléchir à définir et mettre en œuvre ce nouveau contrat social susceptible de ranimer la confiance et de débloquer les rouages; c'est pourquoi une Charte nationale des déchets, élaborée par l'ensemble des parties prenantes, me paraît si nécessaire. Cet engagement solennel devrait être ensuite appuyé juridiquement par une grande loi d'orientation sur l'environnement. Le Plan national sur l'environnement a déjà tracé la voie, il nous faut la prolonger plus avant.

Dans ce débat d'idées, l'Office parlementaire pourra, je le crois, jouer un rôle important, comme il l'a fait hier au sujet des déchets nucléaires, comme il le fera demain pour d'autres problèmes de société à fondement scientifique ou technologique. Pour que, au-delà même de l'enceinte du Parlement, le politique continue sa mission: contribuer à défricher les chemins de l'avenir.

Je vous remercie. ■

L'Europe des déchets

sous la présidence de Yann Marie LE DORE,
Directeur Général de CGEA ONYX
et avec Hélène CRIE *du journal Libération, animatrice*

H. CRIE, LE DORE, GRENET, LEVASSEUR, UNTERHANSBERG

Yann Marie LE DORE:

On peut distinguer trois catégories de pays dans le marché des déchets:

- Les pays "développés" que sont l'Allemagne, la France, les pays scandinaves, la Suisse et les Pays-Bas;
- les pays en voie de développement, à savoir la Grande-Bretagne et la Belgique;
- les pays "sous-développés", essentiellement les pays méditerranéens.

Aucun pays n'est aujourd'hui capable d'absorber la totalité des déchets produits sur son sol et ce quel que soit le type de déchets. L'Allemagne qui semblait la mieux placée le devait au fait qu'elle en exportait une grande partie en RDA. Aujourd'hui elle ne le peut plus et se trouve donc contrainte à légiférer pour répondre à ses problèmes. Peut-être devrait-on cesser de considérer que l'Allemagne est seule à promouvoir de nouvelles normes, de nouvelles technologies et a contrario mettre en avant les réalisations françaises dans ce domaine.

Si l'Allemagne et la France traitent la même quantité de déchets dangereux, soit 1,1 million de tonnes par an, il convient de rapporter ce chiffre aux "gisements" qui peuvent être évalués à 2,5 millions de tonnes en France contre 5 à 6 millions de tonnes en Allemagne.

Des progrès sont donc à réaliser en Allemagne mais aussi en Angleterre. Dans cette dernière seulement 0,5 million de tonnes sont traitées par rapport au gisement évalué à 4 millions de tonnes et principalement par mise en décharge ce qui explique l'intérêt des Anglais pour le "codisposal".

Le décret TOPFER n'est pas sans conséquence sur notre réglementation nationale, pour preuve:

- le projet de décret de M. LALONDE sur les déchets d'emballage;
- les projets d'arrêtés ministériels sur la mise en décharge des déchets industriels toxiques et spéciaux;
- le projet de taxation des volumes mis en décharge.

Hélène CRIE:

Le trafic de déchets toxiques mis à jour par les Belges est-il encore une réalité ?

Non, cela n'a plus lieu. C'était d'ailleurs plus du fait des Italiens que des Français. Le problème actuel est l'importation d'ordures ménagères. Les mouvements transfrontaliers sont plus compréhensibles en ce qui concerne les déchets industriels spécifiques car il s'agit de répondre à un besoin économique (économies d'échelle). Ces exportations sont d'ailleurs réglémentées.

Il est toujours difficile de faire admettre que l'on traite chez nous les déchets des autres. Il suffit pour s'en convaincre, si besoin est, de relever les nombreuses réactions de "nimby" qui continuent de naître.

Yann GRENET

Les déchets industriels en Europe: bilans et perspectives.

Yann GRENET (chargé de mission "déchets" à la DGXI de la commission des communautés européennes):

Les exportations de déchets hors CEE sont régies d'une part, par la convention de BALE, d'autre part par la convention de LOME. Ces deux textes interdisent l'exportation de déchets vers les pays ACP.

A l'intérieur de la CEE sont mis en place de nouveaux outils afin de limiter les exportations dans les Etats membres.

Ceux-ci doivent tendre vers le principe d'auto suffisance même si le principe de proximité peut les conduire à choisir l'endroit le plus proche indépendamment des frontières.,

La législation européenne s'appuie sur la directive 75/442/CEE dont la dernière modification est intervenue le 18 mars 1991 . Elle vise à harmoniser la gestion des déchets dans la communauté alors que subsistent des disparités notamment au niveau des équipements de traitement.

A titre d'exemple, sur les 4 millions de tonnes de déchets pouvant être traitées par l'incinération, la France et l'Allemagne en traitent environ 1 million chacune alors qu'en Grande Bretagne se sont seulement 250 000 tonnes qui sont incinérées.

La disparité se trouve également au niveau de l'interprétation qui est faite des textes:

- sur la notion de "déchet": l'Allemagne ne prend pas en compte ce qui est recyclable;
- sur le choix de la filière qui peut être imposée;
- sur l'obligation de retraitement systématique.

D'autres projets de directives sont à l'étude, ils visent:

- la mise en décharge;
- l'incinération de déchets dangereux
- les transferts transfrontaliers de déchets;
- la responsabilité civile pour les dommages causés par les "déchets".

Enfin la Commission s'attache à dresser l'inventaire des divers instruments économiques et fiscaux mis en place par les Etats membres dans le but là encore d'une nécessaire harmonisation.

Hugues LEVASSEUR

Témoignages.

Hugues LEVASSEUR, directeur du développement commercial, EMC SERVICES.

La société EMC SERVICES traite annuellement 4 millions de tonnes de déchets dont environ 2 millions de tonnes sur sites et 1,5 million de tonnes hors des lieux de production (dont 700 000 tonnes par incinération).

Les capacités de traitement sont en augmentation aussi la société doit-elle utiliser de nouvelles technologies que l'on peut qualifier d'avant garde et qui ont suscité récemment l'intérêt de l'Etat du Portugal.

En effet la société EMC SERVICES, associée à FRANCE-DECHETS et à deux sociétés portugaises, a pu répondre à un appel d'offre de construction d'un centre de traitement collectif.

Cet exemple illustre la capacité des professionnels français du déchet à se développer à l'étranger.

Le succès d'EMC SERVICES témoigne de la compétitivité française dans ce domaine.

Hélène CRIE:

Existe-t-il dans d'autres pays un même partage du marché qu'en France, c'est-à-dire par monopoles (SARP, SITA, EMC) ?.

Oui bien sûr, les pays scandinaves: Finlande, Suède, Danemark sont organisés en centres d'Etat, donc en monopole d'Etat. La Grande-Bretagne dispose de centres privés comparables à ceux qui existent en France (Sociétés RECKEM et CLEAN-AWAY pour l'incinération). Quant à l'Allemagne, elle est structurée de manière semi-étatique: centres d'économie mixte et centres des producteurs de déchets eux-mêmes.

On ne peut parler de monopoles de fait mais il faut être conscient que quel que soit le mode d'organisation, le marché du retraitement et notamment sa spécificité n'offrent pas suffisamment de place pour intéresser un grand nombre d'entreprises.

Rudi UNTERHANSBERG

Rudi UNTERHANSBERG (responsable de l'environnement, FORD EUROPE):

FORD a produit 1,7 million de voitures en 1990 c'est dire l'importance de définir une stratégie visant à munir les unités de production de services et d'équipements destinés à réduire le volume de déchets.

Dès 1968 FORD a mis en service dans son usine de COLOGNE un incinérateur pour le papier et le carton et plus récemment une unité de traitement des eaux et des peintures.

FORD bien sûr suit de très près l'évolution de la législation et dans chaque usine a été créé un poste d'ingénieur responsable de l'environnement.

Par ailleurs des opérations de recyclage et de réutilisation ont été développées: elles représentent aujourd'hui 60 à 90 % des déchets traités.

Pour illustrer ces actions:

- le papier et le carton sont recyclés dans l'usine de SAINT-LOUIS;
- les boues huileuses de l'unité de BORDEAUX sont traitées dans le nord de la France.

Pour les déchets industriels il s'agit maintenant de considérer l'ensemble de la chaîne, conception jusqu'à l'élimination, ce qui impose de s'intéresser aux déchets d'emballage et donc d'adapter les nécessités de transports de la période d'amortissement.

Il y a donc nécessité d'aller vers des solutions durables et c'est en partie l'objet des études déchets lancées en décembre 1990 par le ministère de l'environnement. A noter qu'une démarche analogue est conduite au Royaume-Uni.

Hélène CRIE:

Est-ce que FORD pratique le même retraitement dans tous les pays ?.

Les législations étant différentes. il n'est pas possible de comparer.

Néanmoins il faut savoir qu'en ce qui concerne l'Europe, notre Compagnie a une stratégie globale qui efface les différences.

Hélène CRIE:

Existe-t-il une recherche "communautaire" ?

Yann GRENET:

L'action,communautaire ne se réduit pas uniquement à la législation mais s'étend à la recherche pour laquelle différentes formes de programmes sont développées, pour mémoire:

1) des programmes structurels tels que MEDSPA et NORSPA;
2) des programmes généraux tels que STEP et REWARD;
3) des programmes industriels comme RECORD,

sans parler des programmes de recherches sur le développement du recyclage ou sur la stabilisation des déchets ultimes.

Les aides financières accordées par la CEE dans le domaine de la recherche peuvent être évaluées à quelques dizaines de millions d'Ecus.

Hélène CRIE:

Qu'entend-on exactement par "recherche"? Il semblerait que l'on fasse beaucoup plus que ce que l'on annonce.

Yann Marie LE DORE

Yann Marie LE DORE:

La recherche, qui dans le domaine des déchets se développe en partenariat,. s'impose d'elle-même par réaction aux coûts.

Il y a vingt ans le coût d'élimination pour les déchets toxiques était de l'ordre de vingt francs la tonne car on se contentait alors de les reverser par exemple dans un étang.

Depuis la parution de la loi, relative à l'élimination des déchets en juillet 1975, le coût n'a fait que progresser pour atteindre quelques cinq cents francs la tonne. La réaction dans l'industrie a été immédiate.

On peut s'attendre à ce que le phénomène se reproduise pour les déchets d'emballage.■

Politique industrielle et environnement

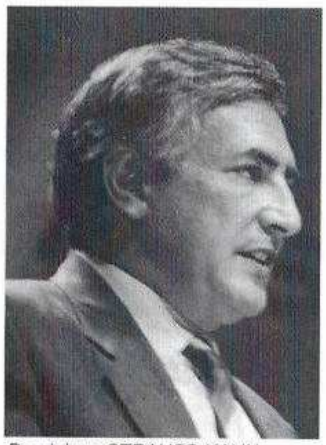
Dominique STRAUSS-KAHN

par Dominique STRAUSS-KAHN,
Ministre de l'Industrie et du Commerce Extérieur.

Le dossier des déchets industriels est l'un des plus urgents qui soient à traiter et auquel il faille accorder une réelle priorité. Aujourd'hui la nécessité de la croissance ne se discute plus et impose une industrie puissante et harmonieuse. Si jusqu'alors cette harmonie n'était basée que sur les conditions de travail et le développement économique, il faut y ajouter un nouveau paramètre. Je veux parler du respect de l'environnement.

Des progrès ont été réalisés dans ce sens mais il faut aller encore plus loin. Fini, le temps des cheminées qui fument !

L'environnement:

a) ce n'est pas pour les entreprises une contrainte résultant des réglementations nationales ou européennes;

b) ce n'est pas seulement non plus une composante de la demande des populations et des consommateurs;

c) c'est aussi un nouveau modèle de développement.

Autrement dit, on ne fait pas parce qu'on y est forcé par autrui, mais parce qu'on estime devoir le faire. Une entreprise ne saurait être compétitive et pérenne que si elle traite correctement les problèmes de sécurité et les relations avec son environnement au sens plus large du terme. La qualité, aussi bien des produits que des procédés de production et des conditions de fonctionnement, est à la fois une fin en soi et un moyen pour atteindre les objectifs d'environnement.

C'est ainsi que de plus en plus les entreprises prennent fortement conscience du continu "environnement-sécurité-qualité-compétitivité".

Les problèmes d'environnement industriels sont avant tout de la responsabilité des industriels.

Mais il importe que les autres partenaires que sont l'Etat, les élus, les associations.... jouent leur rôle.

L'Etat doit intervenir en la matière en mettant en oeuvre les dispositions législatives et réglementaires. mais il doit également agir par incitation notamment par des aides à l'innovation et à la recherche.

La carotte est souvent plus efficace pour faire évoluer les comportements !

La modification de ceux-ci passe notamment par l'internalisation des coûts. Celle-ci s'est d'abord faite par le biais de taxes et redevances sortes de "droits à polluer".

Très rapidement l'internalisation des coûts devrait entraîner de grands changements dans les modes de production et ne plus viser seulement

le "déchet" final. La notion de "déchet" doit être présente à l'esprit dès la conception.

Par ailleurs les taxes ne doivent pas rapporter seulement de l'argent mais elles doivent constituer une capacité d'incitation. Il convient de réfléchir à des mesures incitatives d'ordre fiscal.

Il va de soi que sur tout ce domaine, je m'attache bien évidemment à oeuvrer en accord avec mon collègue, Brice LALONDE, le ministre de l'Environnement.

Cette liaison entre nous est d'autant plus aisée que les DRIRE, services extérieurs de mon département ministériel, sont mises à sa disposition en tant que de besoin et qu'ainsi, elles sont à même de contribuer à remplir l'ensemble des tâches réglementaires et d'incitations que j'évoquais.

J'en viens aux déchets industriels:

Le problème des déchets en général est un problème considérable. Les enjeux environnementaux, techniques et économiques sont importants et demandent l'attention de tous.

Un des plus importants tient à la situation des décharges de classe 1. Dans quelques années, elles arriveront à saturation alors que depuis 1984 aucune décharge nouvelle de ce type n'a pu être ouverte. On est loin des 20 décharges prévues d'ici l'an 2000 dans le Plan National de l'Environnement.

Cela provient en partie du fait qu'une décharge ne représente pas un grand intérêt économique pour les communes d'accueil. Il faut donc trouver des solutions concrètes pour intéresser celles qui accepteront une décharge. A défaut il serait nécessaire de recourir à une décision centralisée de l'Etat.

Il s'agit en tout état de cause d'un problème complexe touchant à l'aménagement du territoire et comportant un double enchevêtrement des responsabilités locales et nationales.

D'autre part, le problème des déchets ne peut pas être traité à un niveau global. Il nécessite une approche par branche. Les taxes afférentes ne doivent donc pas être uniformes même si cela doit alourdir leur traitement administratif.

Il convient aussi de considérer que le déchet, en tant qu'élément du cycle de vie d'un produit, garde une certaine valeur et peut constituer un nouveau champ d'activité économique...

Je ne rappellerai pas le nombre d'articles, de rapports ou d'initiatives industrielles qui ont traité du problème des déchets industriels notamment vis-à-vis de l'intérêt collectif. Je pense pour ma part qu'il n'y a pas encore eu d'expression collective des industriels aussi ai-je demandé à M. FOURTOU. président directeur général de RHONE POULENC d'analyser tous ces projets ou rapports et de me faire part de l'opinion des industriels quant à la mise en œuvre des propositions qu'ils contiennent.

De plus, il lui a été demandé d'approfondir trois pistes:

LES ÉCO-PRODUITS.

La France met en place un système de labellisation (NF ENVIRONNEMENT). Ce dispositif interviendra sur les procédures de production et par conséquence sur la réduction des déchets. Il faut donc que les industriels s'engagent dans ce processus tant du point de vue de leur politique de gestion des déchets industriels que de leur image vis-à-vis du public.

LA RECHERCHE INDUSTRIELLE

Les crédits affectés à la recherche industrielle sont importants. Les appels à proposition, les grands projets innovants et les procédures EUREKA tous orientés vers la recherche en matière de déchets sont à développer.

Il faut créer un "appui public" à la recherche.

LA FORMATION.

La modification des comportements vis-à-vis de l'environnement repose notamment sur l'enseignement.

Les écoles des Mines assurent d'ores et déjà des formations initiales et continues dans le domaine de l'environnement, sanctionnées par des diplômes spécifiques. A noter la cinquième école des Mines que je vais inaugurer prochainement à NANTES et son laboratoire de recherche orienté vers le génie de l'environnement.....

Il faut également retrouver ce souci au sein des entreprises et la formation continue notamment assurée par les écoles des chambres de commerce et d'industrie et par le centre de formation et de documentation de l'environnement a un rôle important qu'il convient de développer.

Enfin dans ce domaine la DRIRE qui est au contact permanent des entreprises joue un rôle capital.

Les problèmes liés à l'environnement sont apparus fortement en France mais avec un certain retard. Certains pays, notamment les pays du Nord, ont sur nous quelques dizaines d'années d'avance. Dans ces pays, l'environnement fait partie intégrante des préoccupations des différents départements ministériels.

* * *

Aujourd'hui en France, l'environnement ne doit plus constituer une contrainte mais plutôt un axe de réflexion conduisant vers une préoccupation intégrée a priori..

C'est à nous de faire en sorte de passer à cette nouvelle étape d'intégration. ■

Déchets industriels : des perspectives cohérentes

Michel MOUSEL

par Michel MOUSEL
Directeur de l'Eau et de la Prévention des Pollutions et des Risques au Ministère de l'Environnement

La nécessité d'un Plan National de l'Environnement provient de l'augmentation de la production de déchets et de la sensibilisation croissante de l'opinion publique. Mais il serait tout à fait illusoire d'imaginer une action de l'Etat en solitaire. Face au problème des déchets, il y a beaucoup à faire dans la connaissance de fonds alors qu'il y a urgence de l'action. C'est pourquoi il faut une politique déterminée et ferme mais qui se basera sur le consensus. Nous devons affronter deux catégories de problèmes.

DES PROBLEMES D'AIGUILLAGE ET DE SIGNAUX

Tout le monde est d'accord sur les grandes lignes de la question en ce qui concerne la production, l'utilisation de matières premières recyclables, la destruction de manière acceptable et les moyens de stockage. Le problème est de savoir pourquoi le système fonctionne mal, pourquoi il y a des erreurs d'aiguillage.

La principale raison est que les signaux économiques ou réglementaires ne sont pas en place ou fonctionnent mal. Le signal économique, l'internalisation des coûts, est un changement trop important des comportements pour pouvoir être opérationnel maintenant. C'est pourquoi des signaux réglementaires sont nécessaires. Ces derniers laisseront aux mécanismes économiques le temps de se mettre en place. C'est dans ce sens que le ministère de l'environnement prépare des textes complémentaires aux deux lois de 1975 et de 1976.

Tout d'abord nous devons arriver à un **nouveau concept de décharge**, notamment en ce qui concerne les décharges de classe 1. Nous allons adopter de nouvelles dispositions réglementaires au sujet de la mise en décharge, dernier maillon de la chaîne. L'héritage du passé est lourd et provoque une réaction de la part de l'opinion publique. C'est pourquoi il faut renforcer les niveaux de sécurité, d'une part, sur la nature des déchets admis et, d'autre part, sur le site lui-même, avec la création de décharges à double enveloppe, une couche de protection passive et une couche de protection active.

En ce qui concerne le début de la chaîne, la circulaire du 28 décembre 1990 a mis en place les études déchet. 1800 entreprises sont concernées et devront analyser les techniques déjà mises en œuvre et les alternatives possibles, puis faire un bilan. Cela constitue un pas en avant dans la recherche industrielle. Les études déchets sont à mettre en liaison avec les bilans écologiques et la mise en place du label éco-produit (respect de l'environnement, du berceau à la tombe).

Quant aux emballages, les suites du rapport Riboud, avec les collectes de tri effectuées par les collectivités locales et le concours financier des entreprises grosses consommatrices d'emballage montrent la volonté des industriels de présenter des progrès aux consommateurs. Mais il nous reste toujours à parvenir à la maîtrise de la quantité des emballages produits.

DES PROBLEMES DE TOLÉRANCE ET D'INTOLÉRANCE

Il faut organiser le rapport consommateurs-producteurs. Il est clair qu'il n'y a pas de solution possible hors du partenariat. Celui-ci doit être concrétisé par de vrais contrats. Sans cela, nous risquons de voir la crédibilité des solutions proposées affaiblie. Il faut que l'opinion ne rejette pas en bloc les propositions et pour ce faire, il faut des garanties qui passent d'abord par un travail de mise à plat des flux de déchets. C'est l'objectif des plans territoriaux d'élimination des déchets. Ils doivent permettre, quelle que soit la catégorie de déchets, de savoir sa destination et son évolution.

C'est un moyen pour tous de prendre conscience du problème et la possibilité d'agir en toute connaissance de cause afin d'aboutir à des solutions durables.

Un deuxième type de problème concerne les garanties sur le long terme (réhabilitation de friches...). Nous devons parvenir à combiner la responsabilité du producteur durant l'exploitation et ce qui se passe vingt ou trente ans plus tard lorsque celui-ci n'est plus responsable. Cette garantie doit combiner assurance collective et garantie de l'Etat pour toutes les décharges.

La résorption des points noirs est vitale du point de vue de la crédibilité. Les sites visés doivent par ailleurs, faire l'objet de sujétions particulières, permettant de les garder en mémoire, notamment lors du transfert de propriété.

Enfin, les collectivités locales doivent être rémunérées. Actuellement, il n'y a aucune relation entre le service rendu et le produit fiscal.

Tels sont les points principaux abordés par le projet de loi. En conclusion, je tiens à affirmer que toutes ces questions que j'ai citées ne trouveront de solutions que dans un cadre de concertation générale. ■

RENCONTRES TECHNIQUES PARALLELES

PRODUIRE PROPRE : LES ÉTUDES DE DÉCHETS.

- Etudes déchets : les objectifs.
- Etudes déchets dans une entreprise de chimie fine SANOFI à Grasse (VAR).
- Etudes déchets dans un atelier de traitement de surface, SOMOGAL.
- Certification d'entreprise, assurance qualité et études déchets.
- La gestion des déchets dans un groupe industriel.
- Etudes déchets : application sur le site automobile Peugeot Mulhouse.

LA VILLE FACE AUX DÉCHETS INDUSTRIELS.

- Friches industrielles : le cas GDF à Nantes.
- Déchets Industriels banals et Ordures Ménagères.
- Les cendres des Ordures Ménagères.
- Inertage des cendres.
- Le cas de Paris.
- L'expérience de Haute Loire.

FILIERES DE TRAITEMENT : QUEL AVENIR POUR LES DÉCHARGES.

- Quel déchet ultime pour demain.
- Une décharge pour demain.
- Un nouveau Modèle technologique.
- Perspectives règlementaires.
- Le Stockage souterrain.
- Inertage, stabilisation et solidification.

Produire propre, les études déchets

Sous la Présidence de Monsieur KLEIN
Directeur Elf France
et avec Pierre LAPERROUSAZ
journaliste à L'Usine Nouvelle, animateur.

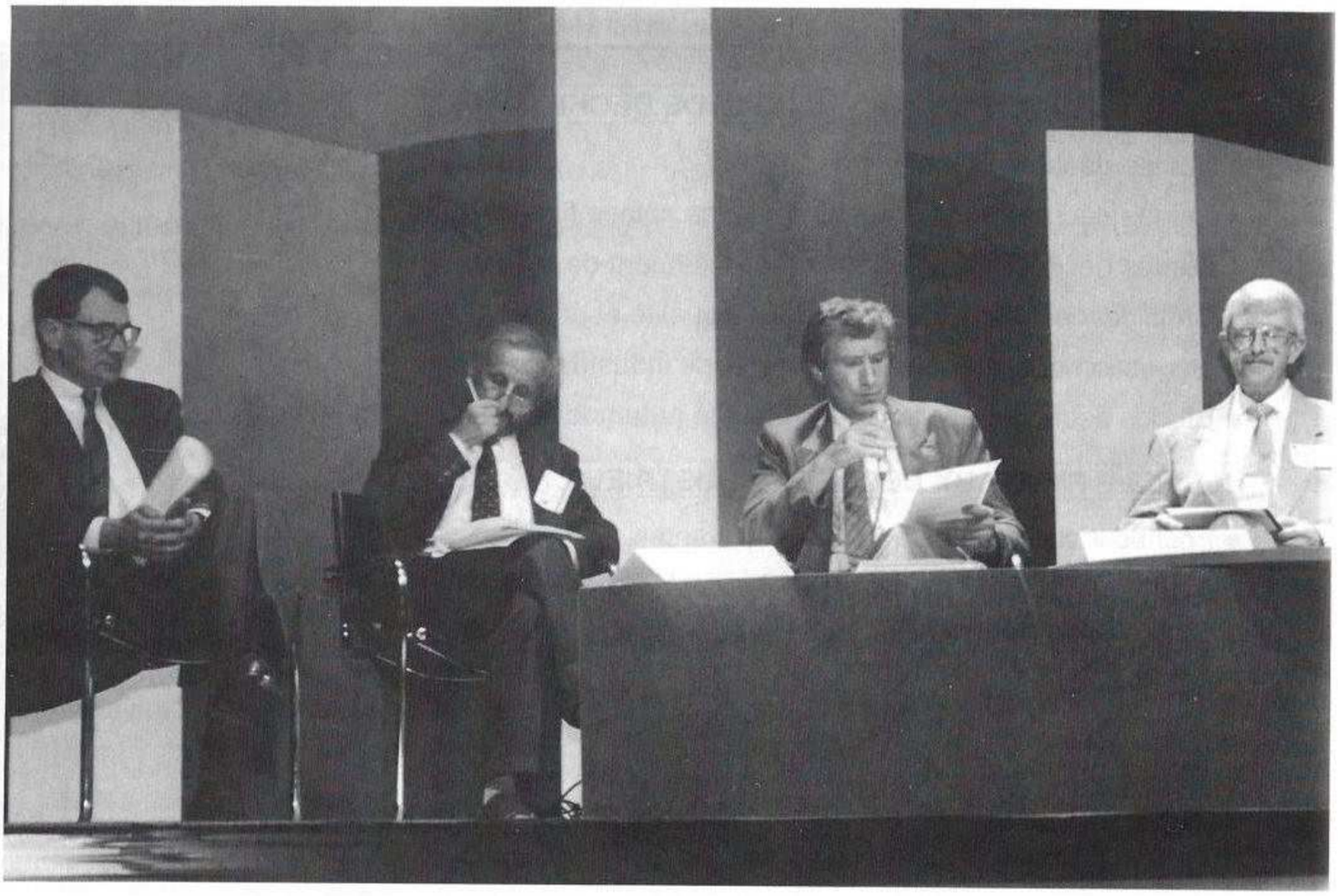

Monsieur Klein

Pour le Français, déchet est synonyme de gâchis et de danger. C'est pourquoi les implantations de nouvelles décharges posent tellement de problèmes. Un des défis de l'avenir est de produire propre mais ne nous leurrons pas, il subsistera toujours des déchets ultimes et plusieurs années seront nécessaires pour avancer dans ce domaine. L'étude déchets apparaît comme un des moyens d'action de la nouvelle politique. Les industriels n'y sont pas opposés, si elles sont réellement utilisées et si l'on arrive à résoudre le problème de la confidentialité. ■

Etudes déchets : les objectifs

Philippe ROCARD

par Philippe ROCARD
Ingénieur en chef des mines, Chef du Service de l'Environnement Industriel

L'ÉTUDE DÉCHET COMPORTE TROIS PARTIES

- la description de la situation existante en ce qui concerne les procédés de fabrication et les déchets engendrés, ainsi que la gestion et l'élimination de ces déchets. Il s'agit en quelque sorte d'une photographie de l'établissement à un instant donné.
- une recherche des solutions alternatives pour la production, la gestion et l'élimination des déchets, complétée par l'étude technico-économique de ces diverses solutions. Les solutions étudiées auront pour but principal de limiter la quantité de déchets produits ou du moins d'en atténuer leur impact sur l'environnement.
- une présentation des solutions actuelles de gestion des déchets dans l'entreprise et une justification des choix actuels. Cette partie comporte également la présentation des solutions retenues pour l'avenir parmi celles examinées dans la deuxième partie.

LES 4 NIVEAUX D'ELIMINATION

Niveau 0: réduction à la source de la quantité et de la toxicité des déchets produits. C'est le concept de technologie propre;

Niveau 1: recyclage ou valorisation des sous-produits de fabrication;

Niveau 2: traitement ou prétraitement des déchets. Ceci inclut notamment les traitements physico chimiques, la détoxication, l'évapo-incinération ou l'incinération;

Niveau 3: mise en décharge ou enfouissement en site profond.

LES DEUX PRINCIPES

Principe n° 1:

Un résidu ne deviendra un déchet et ne pourra être éliminé par incinération, détoxication, mise en décharge etc... que s'il est démontré qu'il n'est pas possible de le recycler ou de la valoriser à un coût économiquement acceptable.

Principe n° 2:

Un déchet ne pourra être éliminé en décharge (ou dans un stockage souterrain), qu'elle soit interne ou externe, que s'il ne peut être ni recyclé, ni valorisé, ni détoxiqué, ni incinéré (etc...) à un coût économiquement supportable.

SOUPLESSE DE LA MISE EN OEUVRE PAR LES PREFETS

Un arrêté préfectoral complémentaire, pris en application de l'article 18 du décrêt du 21 septembre 1977 modifié, impose au minimum, à chaque industriel concerné:

- de compléter l'étude d'impact de son installation par la réalisation d'une étude déchets,
- le délai de remise de la première partie à l'inspecteur des installations classées qui ne devra pas excéder 1 an à compter de la date de l'arrêté.

Cet arrêté ou un deuxième arrêté préfectoral complémentaire fixe le délai de réalisation des parties 2 et 3 de l'étude qui ne devra pas excéder 5 ans à partir de la date d'imposition de l'étude déchets.

DIFFICULTE A DEFINIR LE CONCEPT DE "DECHET"

La loi 75-633 du 15 juillet 1975 le définit comme suit:

"tout résidus d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonne ou que son détenteur destine à l'abandon"

Au sens de la circulaire "études déchets", le service de l'environnement industriel entend:

"tout co-produit ou sous-produit de fabrication, que celui-ci en l'état des techniques et en fonction des considérations économiques puisse faire l'objet d'une valorisation ou d'un recyclage ou doive, si son détenteur le destine à l'abandon, faire l'objet d'une élimination ou d'un traitement".

Une direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement nous propose la définition suivante:

"doivent faire l'objet d'un examen dans le cadre de l'étude réalisée en application des dispositions de la circulaire du 28 décembre 1990, les substances, matériaux, produits et résidus générés par l'activité de l'établissement dont l'élimination doit être assurée par traitement, incinération, mise en décharge ou enfouissement ou qui le nécessiterait en cas de défaillance de la filière actuelle de recyclage ou de valorisation".

INSTALLATIONS CLASSEES ASSUJETTIES A UNE ETUDE DECHETS

Ventilation par type d'activité et par région en France métropolitaine

Régions	agro-alimentaire	chimie pétrole	industrie métaux et minéralières	bois papiers cartons	autres activités divers	totaux
Alsace	0	13	28	3	11	55
Aquitaine	0	24	27	11	13	75
Auvergne	0	8	16	0	7	31
Basse-Normandie	1	1	22	2	11	37
Bourgogne	1	16	21	2	19	59
Bretagne	2	11	30	4	10	57
Centre	0	16	19	1	14	50
Champagne-Ardennes	0	5	55	2	5	67
Corse	0	0	2	0	0	2
Franche-Comté	0	7	21	0	1	29
Haute-Normandie	8	52	29	4	13	106
Ile-de-France	4	58	68	6	50	186
Languedoc-Roussillon	3	16	17	1	4	41
Limousin	2	0	14	5	4	25
Lorraine	1	11	51	7	21	91
Midi-Pyrenées	0	10	9	0	23	42
Nord-Pas-de-Calais	17	47	60	2	19	145
Pays-de-Loire	7	8	43	0	9	67
Picardie	4	23	26	1	10	64
Poitou-Charente	0	3	32	1	8	44
Provence-Alpes Cote-d'Azur	20	60	50	10	10	150
Rhône-Alpes	0	39	120	16	57	232
Paris-Petite couronne						93
Totaux	**49**	**313**	**569**	**50**	**1 773**	**1 748**

D'ores et déjà la démarche est lancée, mais il est apparu nécessaire d'effectuer plusieurs études pilotes dans des secteurs d'activité différents afin d'appréhender les difficultés de mise en œuvre de l'étude déchets et d'apporter aux interlocuteurs concernés (industriels, producteurs de déchets, bureaux d'études et inspecteurs des installations classées) le maximum d'informations sur la méthodologie et le contenu attendus d'une étude déchets. C'est ce qui va vous être maintenant présenté. ■